

~ 1981 *

1.

LA TRANSITION POLITIQUE (1969-1979)

José VIDAL-BENEYTO

I. ANTECEDENTS

- I.1. **Modernisation de l'Espagne.** Le Tableau I.1 fait apparaître la profonde transformation de la société espagnole entre 1955 et 1975.

II. CRISE DU FRANQUISME

- II.1. **Evolution du Franquisme** (Tableau II.1). La quatrième période montre l'épuisement du régime franquiste (qui cherche sa survie par le biais de l'Europe et une certaine forme de démocratie) ainsi que les perplexités et les nouvelles émergences survenant au sein du système (le capitalisme franquiste), marquées par des sursauts importants de la société espagnole.

- II.2. **Institutionnalisation du Franquisme** (Tableau II.2). A partir de 1969 on assiste au :

- * Parachèvement de l'instauration monarchiste avec le choix (1969) de Juan Carlos par le Général Franco comme successeur et avec la désignation (1975) de Juan Carlos comme Chef de l'Etat et Roi d'Espagne.
- * Lancement du pluralisme limité à l'intérieur du Franquisme: associationisme continuiste et intrarégime (à l'intérieur du Mouvement) et associationisme réformiste intrasystème (sur la base des familles politiques du franquisme: phalangistes, démocrates chrétiens, technocrates de l'Opus Dei, etc.).

- II.3. **Multiplication des actions concrètes et union de l'opposition**

- * Concertation de l'action politique et syndicale (1969-1971) avec la création des Comités de coordination.
- * Création de Plateformes unitaires (1971-1975) : Tables Démocratiques (1971), Juntes Démocratiques (1974), Plate-forme de Convergence Démocratique (1975).

III. TRANSITION INSTITUTIONNELLE

Cf. Tableau III (1), (2) et (3)

* viene del análisis hecho por JVB sobre Los agentes del poder de la España franquista para la DGRST (Francia - París) 1978-1981 y del análisis de la planificación estatal como proceso de decisión política para el CORDES (Francia, París) 1974-1978

Tableau I.1.
MODERNISATION DE L'ESPAGNE (1955-1975)

INDICATEURS	1955	1975
PIB	317 milliards Pts	5.429 milliards Pts (17 fois plus)
Revenu per capita	200 \$	2.200 \$
Population active par secteurs		
. Secteur primaire	49 %	23 %
. Secteur secondaire	26 %	37 %
. Secteur tertiaire	25 %	40 %
PIB par secteurs :		
. Agriculture	22 %	9 %
. Industrie	35 %	38 %
. Services	43 %	53 %
Education :		
. Analphabètes	16 %	7 %
Etudiants Universitaires	58.000	324.000
Budget Consommation per capita		
. Alimentation	59 %	34 %
. Logement	4,5 %	14 %
. Divers et loisirs	14 %	34 %
Urbanisation :		
Habitants vivant dans des communes de plus de 100.000 hab.	20 %	38 %
Santé :		
Nº habitants par médecin	863	554
Nº téléphones pour 1.000 hab.	45	210
Nº voitures pour 1.000 hab.	7	129

Tableau II.1.
ÉVOLUTION DU FRANQUISME

PHASES	ECONOMIQUE	DIMENSIONS		
		SOCIALE	POLITIQUE	IDEOLOGIQUE
1939-1945	Autarcie	Pénurie/Répression	Dictature fascisante	Croisade/Caudillaje
1945-1959	Réindustrialisation et retour aux échanges	Normalisation sociale et réveil syndical	Institutionnalisation juridique et politique	Démocratie organique
1959-1969	Libéralisation économique et croissance accélérée	Consommation de masse, européisation des pratiques sociales et affirmation du monde du travail	Option occidentale et européenne	Développement économique
1969-1975	Stagnation et crise	Mobilisations populaires	Changement politique : continisme (pluralisme intrarégime), réformisme (pluralisme intrasystème)	Développement politique

JVB

II.2. INSTITUTIONALISATION DU FRANQUISME

OBJECTIFS	ANNÉES	ACTIONS	EFFETS
INSTAURATION DE LA MONARCHIE	Juillet 1947 Mai 1958 Janvier 1967 Juillet 1969 Novembre 1975	Loi de Succession Loi des Principes Fondamentaux du Mouvement Loi Organique de l'Etat Désignation par Franco de son successeur Juan Carlos est désigné Chef de l'Etat en tant que Roi d'Espagne	Légitime Franco comme chef d'Etat à vie et lui confère la capacité de désigner son successeur avec le titre de Roi ou de Régent La monarchie catholique, sociale et représentative investit le Mouvement La monarchie devient le cadre institutionnel de l'Espagne (Royaume) mais dans des circonstances exceptionnelles tous les pouvoirs reviennent au chef de l'Etat Juan Carlos, après avoir juré les Principes du Mouvement devient l'héritier du Régime
DEVELOPPEMENT POLITIQUE/ PLURALISME LIMITE 1. Associationisme intra-régime ou continuité	1968 1969 1970 1973 Juillet 1974 Décembre 1974	Statut Organique du Mouvement Avant-projet de Bases du Droit d'Association (Projet Solis) Avant-projet de Normes sur les associations dans le cadre du Mouvement (Projet Fernandez Miranda) Préparation du Projet de Loi Générale sur la Participation Politique (Fdez Miranda) Rapport du Conseil National du Mouvement sur le développement politique du Régime (Arias Navarro) Statut des Associations Politiques	Première réglementation des Associations dans le cadre du Mouvement Abandonné, donc sans effet Abandonné, donc sans effet La mort de Carrero l'a laissé sans suite Constitue l'antécédent du Statut des Associations Politiques Apparition de quelques grandes associations -UDPE, UDE, ANEPA, UNE, FI- correspondant aux grandes familles politiques du franquisme
2. Associationisme intrasystème ou réformiste	Janvier-Juin 1975	Promotion d'Associations par des personnalités franquistes hors du cadre du Mouvement	Godsa/Reforma Democrática, Los Tacitos, et surtout FEDISA

JB

III. TRANSITION INSTITUTIONNELLE (1969-1979)

(1)

	POSTFRANQUISMO	OPPOSITION
1ère PHASE (Novembre 1975 à Juillet 1976)	<ul style="list-style-type: none"> * Juan Carlos est nommé chef de l'Etat. * Fernandez Miranda (son ancien précepteur et Secrétaire Général du Mouvement dans le gouvernement de Carrero) est nommé Président des Cortes et du Conseil du Royaume. * 2ème gouvernement Arias et 1er de la monarchie: Projet politique : établir une démocratie au pluralisme limité aux différentes familles du Régime avec participation des secteurs modérés de l'opposition incluant le PSOE et excluant le PCE et les nationalismes de gauche. * Interview de Juan Carlos dans la revue Newsweek (avril 1976) et discours au Congrès USA (2 Juin) L'Espagne sera une démocratie parlementaire. * Répression sélective contre les non légalisables Echec de la politique Arias à cause du rejet des secteurs immobilistes du franquisme et des actions entreprises par l'opposition. 	<ul style="list-style-type: none"> * Conflictivité sociale : Arrêts de travail, grèves, occupations d'usines et de bureaux constantes de Novembre 1975 à Juillet 1976 : tous les jours de 100 à 200.000 travailleurs disaient non au régime. + Mobilisations populaires/manifestations: dans toutes les villes espagnoles mais surtout à Madrid, Barcelone et au Pays Basque, réunissant de 20.00 à 150.000 personnes, réunions dans les églises. * "Destape" (strip-tease) de l'opposition : Présentation du Comité de Coordination des Juntas Democráticas et de la PCD à l'Hôtel Eurobuilding de Madrid. Y assistent plus de 150 journalistes en janvier 1976. Ensuite, deux congrès de deux partis démocrates-chrétiens -FDP de Gil Robles et ID de Ruiz Gimenez-, ainsi que de l'UGT, du PSP, du Parti Socialiste de Catalogne. La presse en parle amplement. * Actions extérieures : Délégation conjointe des JD et de la PCD au Conseil de l'Europe pour assister au débat sur la situation espagnole, nombreuses missions de la Délégation Extérieure des Juntas Démocratiques à Strasbourg, Bruxelles, Vienne, Mexique, Algérie, USA, Venezuela, Italie, RFA, etc. Visite conjointe des Juntas Démocratiques et de la PCD au Congrès et au Sénat italiens. * Actions dans le domaine de la culture, notamment grands concerts avec des chanteurs très populaires comme Raimón, LLuis Llach, Amancio Prada, Aute, etc., ainsi que théâtre, expositions, présentation de livres. Multiples actions intellectuelles et de la presse.
2ème PHASE Juillet 1976 à Juin 1977	<ul style="list-style-type: none"> * 1er Gouvernement Suárez formé par les associations politiques issues des familles politiques franquistes intrarégime et intrasytème (ACNDP, UDE, Tacitos, UDPE). Projet politique établit un système de libertés mais reste vague et ambigu dans les autres domaines afin de pouvoir être accepté par les franquistes et l'opposition. * Loi de Réforme Politique : troisième voie entre rupture ou continuité, elle prône l'arré 	

JMB .../...

III. TRANSITION INSTITUTIONNELLE (1969-1979) - (Suite)

(2)

2ème PHASE (Juillet 1976 à Juin 1977)	POS TFRANQUIS ME	OPPOSITION
	<p>forme mais conduite par le Gouvernement. Suarez négocie avec les franquistes au sein du Conseil National du Mouvement qui, moyennant des modifications, l'approuvent en Octobre 1976 par 80 votes pour et 13 contre. Le Parlement l'approuve avec une majorité de plus des 2/3, pourcentage requis pour une Loi Fondamentale. La LRP a deux fonctions : elle sert de cadre instrumental pour la régulation des libertés et des pouvoirs publics et le cadre matériel à partir duquel seront créées les deux Chambres et le futur système électoral.</p> <ul style="list-style-type: none"> * La LRP suppose un plébiscite sur la volonté démocratique du Gouvernement avant qu'il ne commence à négocier avec l'opposition. * Référendum (15 décembre) sur la 8ème Loi Fondamentale (comme elle fut appelée) -toute Loi Fondamentale exigeant un Référendum- Résultats : 22,6 % d'abstentions (prônée par l'opposition) et 94 % de oui. * Loi Electorale : L'Assemblée dispose de 320 sièges attribués selon le système de Hondt. Les provinces deviennent le nouveau cadre des circonscriptions (indépendamment de leur n° d'habitants) et disposent chacune d'un minimum de 3 députés. Le Sénat, avec 207 sièges, est élu par un système très proche du système majoritaire. Le financement des partis politiques est assuré par l'Etat en fonction du résultat obtenu aux élections. L'accès à la TV et à la radio est fonction du nombre de candidatures existant dans chaque circonscription. Contrairement à ce qui a été dit, cette Loi ne privilégie pas les provinces les moins développées et les plus conservatrices, mais le pouvoir en place. Ainsi il faut 136.422 votes pour obtenir un siège à Madrid, et 34.639 à Soria. * Elections de 1977. Résultats : UCD 34,8 % votes/165 sièges, PSOE 29,4 % votes/118 sièges, PCE 9,3 % votes/20 sièges, AP 8,4 % votes/16 sièges, PSP 4,5 votes/14 sièges. 	Impunité des actions de l'extrême-droite contre les démocrates (Montesuma, etc.)

POS FRANQUISME

2ème PHASE

**JUILLET 1976
à JUIN 1977**

La Constitution : Commission constitutionnelle

Constituée le 1er août avec 36 membres représentant les principaux groupes politiques de la Chambre Basse, elle crée en son sein un groupe de 7 rapporteurs, sans compter le Groupe Mixte et la Minorité Basque. Le Projet du Groupe de Rapporteurs, qui suscita plus de mille amendements, fut en premier lieu approuvé par l'Assemblée (Juin 1978) après six mois de discussion, puis débattu au Sénat, pour être enfin présenté à une Commission Mixte, chargée de préparer une version conciliant les positions de l'Assemblée et du Sénat. Le 31 octobre, les deux Chambres acceptèrent le texte constitutionnel qui fut approuvé définitivement par Référendum le 6 Décembre et sanctionné par le roi aux Cortès le 27 Décembre 1978.

Les grandes questions que soulevait la création d'un ensemble démocratique où puissent coexister tous les Espagnols, furent réglées par la Constitution comme suit : (a) la **forme de gouvernement** adoptée consacra la monarchie parlementaire ; (b) le **modèle d'Etat** retenu fut celui d'un Etat de droit social et démocratique ; (c) l'**organisation territoriale** des différentes communautés espagnoles trouva son cadre institutionnel dans une régionalisation extrêmement poussée -autonomisation régionale- où la plupart des compétences de l'Etat furent cédées aux Régions, et qui reçut le nom d'Etat des Autonomies.

Le principe et la pratique du **consensus** ont été essentiels tout au long de la période constituante. Période qui se caractérise par le fait que toutes les réussites furent obtenues moyennant un séquestre de tout le processus : il fut conduit en dehors de tout débat civique et de l'opinion publique. La procédure dans son ensemble fut menée par la Commission et le Groupe de Rapporteurs sous le sceau de la confidentialité et du secret le plus absolu -seules filtrèrent à travers la presse de rares informations-.

Le triomphe de la Réforme Pactisée

La Réforme pactisée est parvenue à imposer son projet de réforme (autoréforme) en raison :

- (a) de l'abandon du programme des Juntes Démocratiques lors de la création de "Coordination Démocratique", programme qui prévoyait un gouvernement provisoire, une période constituante, un référendum sur la forme de l'Etat et du gouvernement, etc.
- (b) du renoncement, exigé par les partis démocrates-chrétiens en contrepartie de leur participation à Coordination Démocratique, aux mobilisations populaires et notamment aux manifestations dans les rues et aux affrontements avec les policiers.
- (c) de l'absence d'actions politiques contre le Projet de Réforme Politique du premier Gouvernement Suárez et son acceptation tacite.
- (d) des négociations des partis de l'opposition démocratique avec le gouvernement Suárez, menées confidentiellement et en ordre dispersé et non de façon publique et conjointe sous la pression des forces démocratiques.
- (e) de l'impatience du PCE (Parti communiste espagnol) d'obtenir non pas tant sa légalisation politique que sa reconnaissance et sa légitimité sociale et qui l'a conduit à accepter toutes les concessions qui lui ont été demandées, les Pactes de la Moncloa en étant le dernier exemple.

TYPOLOGIE DE LA TRANSITION

TYPES	FORCES POLITIQUES	APPUIS EXTERIEURS	MODELES
RUPTURE SOCIALE	Mouvement Communistes (MCE) Parti Communiste Reconstruit (PCr) Troskistes Parti du Travail (PT) Organisation Révolutionnaire des Travailleurs (ORT)	Chine, Albanie	Démocratie des travailleurs diverses variantes (populaire, sociale, réelle, etc.).
RUPTURE POLITIQUE	Juntes Démocratiques Assemblée Démocratique de Catalogne Gouvernement basque en exil	Pays non alignés et Mexique	Démocratie des citoyens, délibérative, participative, se réclamant de la société civile
RUPTURE PACTISEE	Plateforme de Convergence Démocratique Coordination Démocratique Plateforme des Organisations Démocratiques, Parti Communiste (PCE) Parti Socialiste (PSOE), Parti Socialiste Populaire (PSP)	Pays socialistes Les partis de gauche des Démocraties occidentales Internationales socialiste et communiste	Démocratie des partis, comme cadre de la transformation sociale et de légitimation populaire, avec pour but la conquête de l'Etat
REFORME PACTISEE	Gauche Démocrate (ID), Parti Populaire Démocrate Chrétien (PPD), Parti Démocrate (PD), Fédération Sociale Démocrate (FSD), Union Sociale Démocrate d'Espagne (USDE) Parti Social Démocrate (PSD), Fédération des Partis Démocrates (FPD) etc.	Partis de droite et du centre des Démocraties occidentales Internationales démocrate-chrétienne et libérale	Démocratie des partis comme système de stabilisation (contrôle) social et d'encadrement politique et de légitimation populaire
AUTOTRANSFORMATION	Classe politique franquiste groupée d'abord dans les associations franquistes, puis dans Alliance Populaire	Une partie de ces mêmes partis de droite des Démocraties occidentales	Démocratie musclée à pluralisme limité, avec exclusion du parti communiste et de ceux d'extrême gauche

JVB

88

ENCADREMENT DE LA DEMOCRATIE PAR LES GRANDS PARTIS

DANS LA STRUCTURATION ET L'ACTION POLITIQUE DE L'OPPOSITION

- * La Plateforme de Convergence Démocratique (PCD) contrairement aux Juntes Démocratiques (JDE) n'accepte comme membres que les partis et les organisations syndicales (Juillet 1975)
- * Coordination Démocratique (résultat de la fusion de Juntes et de la PCD) exclue de toute structure politique les citoyens, les groupes de base et les mouvements sociaux et ne les tolère qu'au niveau social : usines, universités, etc. (Mars 1976)
- * Coordination Démocratique, à la demande des partis modérés, exige le contrôle des actions populaires. Dorénavant l'accord préalable de tous les membres de Coordination sera nécessaire pour les mobilisations de masse, notamment pour les manifestations, ce qui est pratiquement impossible et produit un affrontement permanent entre les sommets des partis de gauche et des organisations syndicales et leurs bases (Mars 1976-Décembre 1978).
- * La création de la Plateforme des Organisations Démocratiques (POD) suppose l'existence d'un instrument unitaire -intégrant toutes les forces politiques nationales et régionales- pour négocier avec le gouvernement. Mais parallèlement apparaissent le groupe des quatre grands partis de gauche -PCE, PSOE, PSP et ID- et le groupe des partis du centre qui commencent à négocier avec le gouvernement.

PENDANT LA TRANSITION INSTITUTIONNELLE

- * La Loi électorale -mars 1977- qui instaure le système de Hondt -proportionnel très atténué qui attribue les sièges en fonction des quotients les plus élevés-, les candidatures fermées et bloquées, la constitution de la province en circonscription électorale malgré les grandes disparités en nombre d'habitants existant entre elles, un minimum de 3 % de sièges dans chaque circonscription, le système majoritaire pour le Sénat et le financement des partis par l'Etat en fonction du nombre de votes et surtout de sièges obtenus, représente autant d'atouts considérables pour le renforcement des partis les plus grands et notamment du parti au pouvoir.
- * La confidentialité au cours de la période constituante, décrétée pour toutes les activités de la Commission qui avait la responsabilité de préparer le texte de la Constitution, a représenté l'exclusion des citoyens et de l'opinion publique de cette action politique fondamentale. De plus, pendant la phase finale des discussions, les réunions secrètes des responsables des deux grands partis (Fernando Abril/UCD et Alfonso Guerra/PSOE) ont été plus déterminantes que les discussions confidentielles de la Commission.

Le Titre X sur la réforme constitutionnelle rend presque impossible toute modification substantielle et exclue totalement l'initiative populaire à ce sujet

Jose VIDAL-BENEYTO